



Séparation après concubinage

Par **Marco eldiablo_old**, le **08/11/2007** à **20:39**

Bonjour

Etant séparé de mon ex compagne après plusieurs années de concubinage et 1 enfant (7 ans), je me pose les questions suivantes :

- mon ex ne souhaite pas recevoir de pension alimentaire mais si elle change d'avis, peut-elle réclamer des arriérés? si oui, comment éviter cette situation?
- quelles sont les conditions d'obtention d'une garde alternée?

Merci

Par **ly31**, le **09/11/2007** à **12:00**

Bonjour,

Personnellement, je pense que dans cette situation, il est indispensable de voir le JAF (Juge des Affaires Matrimoniales), de manière à officialiser les choses

Maintenant, en ce qui concerne la garde alternée, c'est à vous d'en faire la demande auprès de Monsieur le Juge

Je vous souhaite bon courage

ly31